EDUCATION NATIONALE

HAUT-RHIN

KAYSERSBERG.

SITES ABORDS DU CHATEAU

COMMUNE : Kaisersberg

CANTON : Ribeauvillé

ARRONDT : COLMAR

INSCRIPTION.

CARTE MICHELIN N° 62 PL. 18

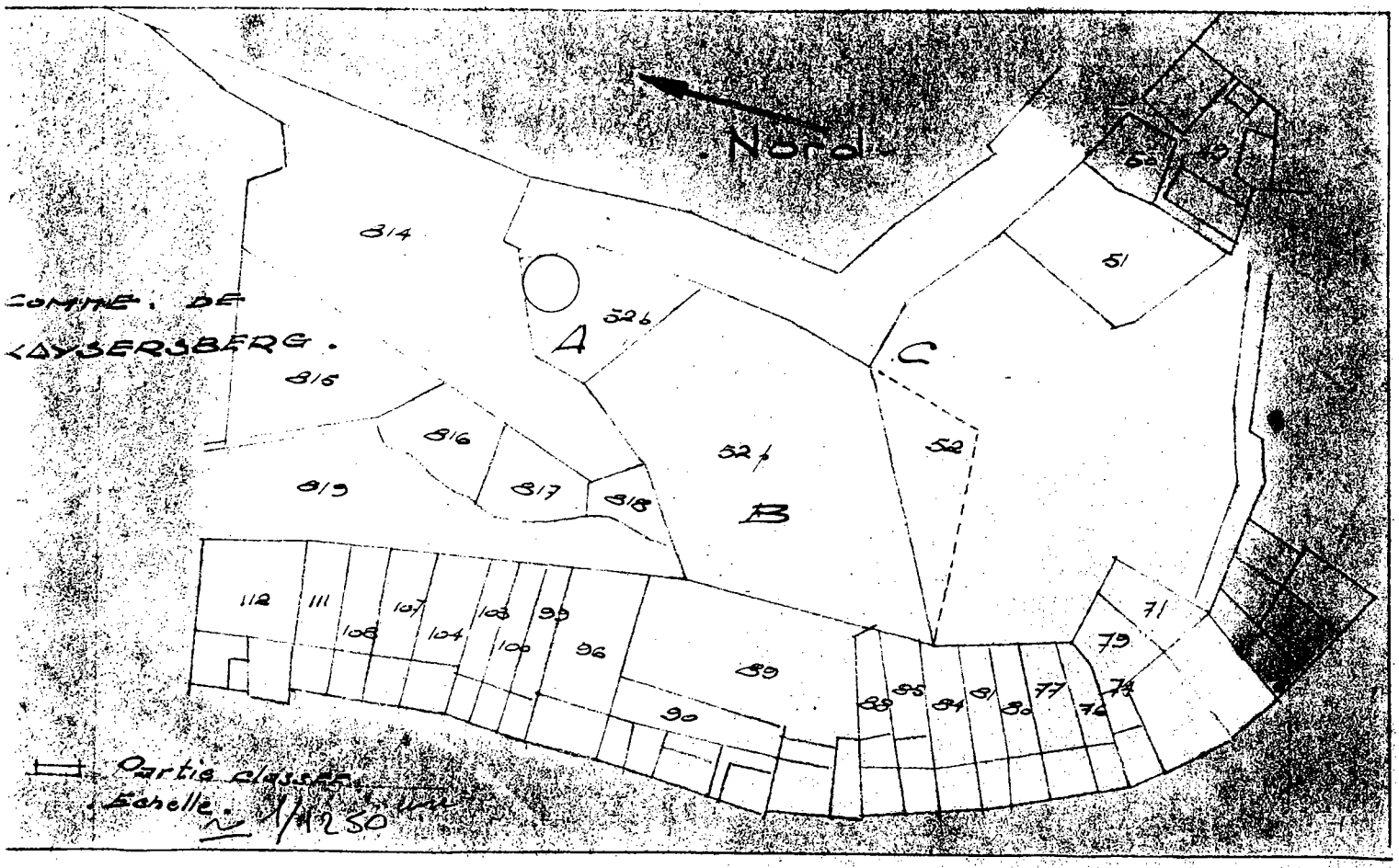

ARRETE DU 4 JUILLET 1939

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, les abords du château de Kaysersberg (Haut-Rhin) comprenant les parcelles cadastrales n 51.52p.71.72. 76.77.80.81.84.85.88.89.90.96.99.100.103.104.107. 108.111.112. section - n° 814.815.816.817.818.819. section A.

Pour le Ministre et par délégation spéciale -Le Directeur Général des Beaux-Arts :

HUISMAN

Pour copie conforme, le Chef du bureau des Monuments Historiques et des sites :